

CHARTRE ETHIQUE DE L'ASSOCIATION « LES INDÉPENDANTS »

POUR UNE REPRESENTATION LIBRE ET INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES AU SEIN DE LA CITE SCOLAIRE MICHELET DE VANVES

Préambule

Le présent document a pour vocation de partager les valeurs de l'Association « Les Indépendants » avec ses adhérents et de formaliser nos rôles et nos limites, dans le respect de la réglementation relative aux associations de parents d'élèves.

Cette charte s'applique à l'ensemble des adhérents, y compris les délégués de parents d'élèves et les membres élus siégeant dans les instances des établissements.

Nos valeurs



L'association « Les Indépendants » est une association 100% locale, laïque, indépendante de tout courant politique et syndical, créée par un parent d'élève de l'école Larmeroux en 1991. Notre association est implantée durablement dans la cité scolaire Michelet, collège et lycée où nous siégeons dans différentes commissions ainsi qu'aux conseils d'administration. Sans subvention de l'Etat, nous sommes tous bénévoles et fonctionnons grâce aux cotisations de nos membres.

Nous assurons le relais des informations communiquées par les équipes pédagogiques et administratives et nous nous engageons également à porter la voix de nos adhérents régulièrement auprès de ces mêmes équipes, dans le respect de la diversité, des avis et des compétences de chaque partie prenante.

Nous nous inscrivons dans une démarche résolument coopérative et privilégions, à ce titre, la qualité des relations au sein de l'établissement, dans l'intérêt des élèves et des projets éducatifs mis en œuvre. Cela passe par le respect de règles de courtoisie et de bonne conduite dans toutes les réunions auxquelles nous assistons et l'absence d'expression de jugement sur les méthodes pédagogiques.

Enfin, nous dialoguons et agissons librement, sans ligne directrice d'une fédération nationale.

Notre rôle en tant qu'association de parents d'élèves

- **Représenter** les parents d'élèves dans la vie de l'établissement (conseils de classe, commissions, conseils d'administration),
- **Informer et communiquer** auprès de nos adhérents et des parents d'élèves sur les instances dans lesquelles nous siégeons,
- **Mener des actions extra-pédagogiques d'information ou d'animation** à destination des élèves et des parents. A ce titre, nous disposons du droit de diffuser des documents permettant de faire connaître nos actions.

L'association est représentée au Conseil d'administration de la Cité scolaire, collège et lycée, ainsi qu'aux diverses commissions (commission permanente, Conseil de la vie lycéenne, Conseil de discipline, Commission des fonds sociaux, Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la Commission hygiène et sécurité).

Nous appuyons notre action sur un réseau de parents délégués qui sont tous adhérents à l'Association « Les Indépendants » et volontaires pour assurer un rôle de représentation au sein d'une classe. En pratique, chaque classe compte deux parents d'élèves délégués, issus de chacune des associations présentes dans l'établissement.

Le parent délégué assure un rôle d'intermédiaire entre l'établissement, les enseignants et les parents de ladite classe. A ce titre, il assure un rôle de médiateur dans un climat de confiance qui favorise la communication saine entre l'ensemble des parents et l'équipe éducative.

L'organisation structurée et le fonctionnement collaboratif de l'Association « Les Indépendants » contribuent à ne pas isoler les parents délégués dans l'exercice de leur mission. Ainsi, l'Assemblée générale de l'Association désigne chaque année des responsables de niveaux pour le collège et le lycée, qui devient le référent sur lequel s'appuie le délégué de parents d'élèves pour résoudre toute question ou problématique.

Enfin, tout adhérent à l'association peut avoir un engagement plus important et participer aux autres temps forts de l'association.

Nos limites ou ce que nous ne sommes pas

- Une association qui favorise l'action dans l'intérêt individuel
- Une association qui prend une attitude systématiquement critique
- Une association qui remet en cause les méthodes pédagogiques des enseignants
- Une association qui empêche le dialogue parents/professeurs

Devenir Parent Délégué « Les Indépendants », c'est...

- Être à l'écoute des familles qu'il représente,
- Être ouvert au dialogue et s'ouvrir aux points de vue de tous les protagonistes en cas de conflit,
- Être respectueux en toutes circonstances,
- Faire preuve de courtoisie et de diplomatie,
- Avoir une attitude positive et constructive sans craindre de parler des problèmes ou des dysfonctionnements remontés par les parents d'élèves.
- Construire une relation de confiance avec les professeurs et l'Administration,
- Respecter la compétence pédagogique des professeurs,
- Respecter un strict devoir de réserve et de confidentialité sur les situations personnelles abordées en conseil de classe,
- Agir dans l'intérêt de la classe et de tous les élèves et non dans celui de son seul enfant,
- Vérifier la véracité des informations qui ont été transmises avant d'engager toute démarche,
- Ne pas prendre position, garder une attitude neutre lors d'un conflit opposant un parent d'élève à un professeur ou à la direction de l'établissement,
- Partager les difficultés éventuelles avec d'autres membres de l'association et ne pas agir seul,
- Faire preuve de discrétion et ne pas colporter de rumeurs, ni publier sur les réseaux sociaux toute communication pouvant porter préjudice à toute personne de la communauté scolaire.

Tout nouvel adhérent reconnaît au moment de son adhésion à l'Association « Les Indépendants » avoir pris connaissance de la charte et s'engage à en respecter le contenu.

Cette signature tient pour engagement.